

Développement, représentativité et **syndicalisation**

La Confédération a organisé mi-janvier les assises FO du développement, montrant ainsi la détermination de l'ensemble de notre Organisation à relever le défi du développement, mais aussi de la représentativité et de la nécessaire syndicalisation.

Depuis que la loi de 2008, à l'initiative de la CFDT et de la CGT (cf. la position commune avec le patronat), sur la représentativité existe, la libre représentation des salariés et la libre installation du syndicat ont été entravées.

Le principe de parité, bête et méchant, des candidats aux élections professionnelles, instauré dans le cadre de la loi Rebsamen, n'a pas facilité la tâche des organisations syndicales.

Les ordonnances MACRON-PENICAUD destinées à affaiblir les droits des travailleurs et le Code du travail se traduisent déjà par la disparition de 200 000 mandats de représentants du personnel dans les entreprises sur les 700 000 recensés au total en France.

Pour un soi-disant texte destiné à faciliter le dialogue social dans l'entreprise, voilà une économie en nombre d'employeurs intéressante, j'allais dire productive !

Ajoutons à cela, la limitation du nombre de mandats, et surtout la disparition de l'instance la plus importante : le CHSCT. Et nous commençons à avoir une image plus précise dudit dialogue social.

Mais ce n'est pas tout. Les récentes discussions autour de la formation, de l'apprentissage et de l'assurance chômage montrent que la liberté de négociation entre interlocuteurs sociaux est bridée, voire menacée par l'Etat.

L'encre de l'accord formation est à peine sèche, que la DRH du Travail marque son mécontentement en indiquant que l'Etat va reprendre la main au travers d'un big bang !

Voilà donc également le niveau de négociation interprofessionnel remis en cause dans sa légitimité.

Même le paritarisme est remis en cause, certes depuis longtemps par étapes successives, et notamment à la Sécurité Sociale, mais à l'occasion de l'augmentation de la CSG en ce mois

de janvier et de la disparition des cotisations salariales à l'assurance maladie et à l'assurance chômage, c'est un nouveau paritarisme que nous voyons poindre, celui qui réunit l'Etat au travers de l'impôt (la CSG) et le patronat qui conserve pour l'instant ses cotisations. Exit les salariés !

N'oublions pas que la cotisation, outre d'ouvrir des droits, garantit le droit de regard sur le système.

Alors, face à une captation quasi totale de la part de l'Etat des droits des salariés, nous n'avons pas d'autre alternative que de renforcer notre capacité d'action, en nous développant tous azimuts, en mettant tout en œuvre afin

d'acquiescer et de conforter notre représentativité partout et de syndiquer de plus en plus de salariés, afin d'en faire des militants de l'indépendance syndicale et des droits collectifs.



Serge **LEGAGNOA**
Secrétaire général

